

RAPPORT D'ANALYSE

Examen et vote du budget primitif 2021

L'analyse du budget primitif est conduite par rapport au budget primitif précédent et sur les derniers exercices pour mesurer l'évolution en masse et en contenu sur une période de référence identique, à savoir un exercice budgétaire.

Toutefois, il est important de préciser que les crédits ne sont jamais reconduits systématiquement, mais qu'ils sont réajustés en fonction du réalisé et des nouvelles données de contexte.

Un diaporama reprend les principaux tableaux et graphiques de la présente analyse, et vous expose les données financières essentielles selon le schéma habituel à savoir :

1. **Éléments de contexte et de méthodologie**

2. **Analyse de la section de fonctionnement :**
 - les recettes
 - les dépenses
 - l'épargne

3. **Analyse de la section d'investissement :**
 - les investissements réalisés par la ville
 - le financement de l'investissement

4. **Les budgets annexes**

5. **Evolution et structure de l'endettement**

Le budget 2021 de la ville de Voiron a été élaboré dans un contexte de fortes contraintes financières. Malgré les efforts fournis par les collectivités territoriales sur la période 2014-2017 au travers de la contribution au redressement des finances publiques, les dispositions de la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 font état **d'économies supplémentaires (13Md€) à réaliser sur cinq ans (limitation de l'évolution de la dépense, ratio d'endettement renforcé...).**

Par ailleurs, la trajectoire financière des collectivités territoriales devrait se dégrader en 2020, du fait de l'impact direct de la crise sanitaire et de la réponse apportée par les collectivités, aux côtés de l'État, aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de covid 19. Le bloc communal devrait connaître une chute de -30 % de l'épargne brute¹.

En réponse à ce contexte contraint et incertain, **la recherche du maintien des fondamentaux budgétaires de la ville de Voiron est réaffirmée et ce dans la continuité des nombreux efforts engagés sur les exercices précédents.** C'est dans ce sens que la préparation budgétaire 2021 a été conduite.

¹Les finances publiques locales 2020 – Fascicule 2, Cour des comptes

1 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2021

Ces éléments sont issus du ROB (rapport d'orientations budgétaires) présenté lors du conseil municipal du 20 janvier 2021.

LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

La cinquième loi de programmation poursuit comme principal objectif un retour vers l'équilibre structurel et la réduction du ratio de dette publique. **Il en découle, depuis 2018, un effort d'économies demandé à toutes les administrations publiques** en vue de réduire la dépense publique de 50 Md€, sachant que **les collectivités locales contribuent pour leur part à hauteur de 13Md€**. L'article 13 fixe les objectifs suivants :

- **un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et incluant l'inflation, de 1.2 % sur la période 2018-2022.**
- **un objectif de réduction du besoin de financement** (entendu comme les emprunts minorés des remboursements) **à hauteur de 13Md€, soit 2.6Md€/an**. Il en résulte que l'autofinancement dégagé devra prioritairement être consacré au financement des investissements, de manière à réduire le recours à l'emprunt.

Un mécanisme de contractualisation entre le Préfet et 322 collectivités locales a été mis en place au cours de l'année 2018 en vue d'assurer le respect de cette trajectoire.

Suite à la suspension de la contractualisation en 2020 en raison de la crise sanitaire, et afin de répondre aux enjeux de l'après-crise, **une nouvelle génération de contrats**, accompagnée très probablement d'une nouvelle loi de programmation, devra permettre d'associer les collectivités territoriales à la relance et d'améliorer leur résilience financière.

LOI DE FINANCES 2021

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales :

- **la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui diminue de 0,34 % par rapport à 2020** en raison de la recentralisation du RSA de la Réunion. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, tout en tenant compte du renforcement de la péréquation (DSU dotation de solidarité urbaine et DSR dotation de solidarité rurale) pour 180M€. Celui-ci est toutefois financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire ;

- les allocations compensatrices de fiscalité locale, hors réforme, évoluent de +0,30 % sous l'effet de la montée en charge de certaines exonérations ;

- les variables d'ajustement sont de nouveau minorées, notamment pour les concours versés aux départements et régions, mais tiennent compte de la stabilité de l'enveloppe nationale affectée aux fonds départementaux de taxe professionnelle ;

Ces minorations ont pour objet de compenser l'évolution tendancielle des dotations budgétaires telles que les dotations de soutien à l'investissement local ;

- le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) augmente de +546M€, en lien avec le cycle électoral de l'investissement local et le fonds de sauvegarde des départements. A noter que la mise en œuvre progressive de l'automatisation du fonds entre en vigueur au 1er janvier 2021 pour les EPCI ;

Cette automatisation conduit à rénover l'assiette du FCTVA, qui reposera désormais sur les comptes budgétaires, non plus sur les dépenses éligibles, dans le cadre d'une procédure de traitement automatisée (déclaration subsidiaire).

Par ailleurs la LFI (Loi de Finances Initiale) maintient l'enveloppe du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1Md€.

Mesures sur la fiscalité locale

La loi de finances initiale de 2020 a initié la réforme du financement des collectivités territoriales à travers la suppression de la taxe d'habitation, premier volet de cette réforme dont le second est porté par le projet de loi de finances de 2021, à travers la réduction des impôts dits « de production ».

Pour la ville de Voiron, les effets sont les suivants :

- suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale (mais maintien sur les résidences secondaires et vacantes) ;
- transfert de la part départementale de foncier bâti aux communes et instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts ;
- adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes, ainsi que des dispositifs de compensation des exonérations de fiscalité locale ;
- division par deux de la valeur locative des locaux industriels évalués selon la méthode comptable.

2 MÉTHODOLOGIE ET ARBITRAGES

La préparation budgétaire 2021 s'inscrit en continuité des objectifs cibles fixés depuis 2017 : les exigences de contrôle des dépenses et d'optimisation des ressources demeurent dans le but de maintenir un niveau d'investissement et de services à la hauteur attendue. Le cadrage budgétaire s'est concentré sur les axes suivants :

- une maîtrise des charges à caractère générale et de la masse salariale par rapport au budget primitif 2020 ;
- un maintien de l'enveloppe globale dédiée aux associations ;
- une augmentation des tarifs au-delà de l'inflation (2%) et le déploiement d'une nouvelle recette fiscale (taxe sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles) ;
- un niveau d'investissement dépendant du niveau d'autofinancement dégagé : les investissements de maintien en l'état du patrimoine, permettant des économies de fonctionnement, d'énergie ou une modernisation du service public seront privilégiés.

Les principaux éléments d'évolution et d'analyse de ce budget 2021 seront présentés tout au long de ce rapport d'orientations budgétaires.

3 STRUCTURE DU BUDGET 2021

Le budget de la ville de Voiron est constitué :

- d'un budget principal ;
- de quatre budgets annexes :
 - celui des Pompes Funèbres,
 - celui de la restauration ;
 - celui des parkings ;
 - celui du réseau de chaleur.

L'exercice 2021 est caractérisé par **le passage des budgets de M14 en M57** : cette nomenclature a vocation à devenir la future nomenclature unique des collectivités locales à l'horizon 2023.

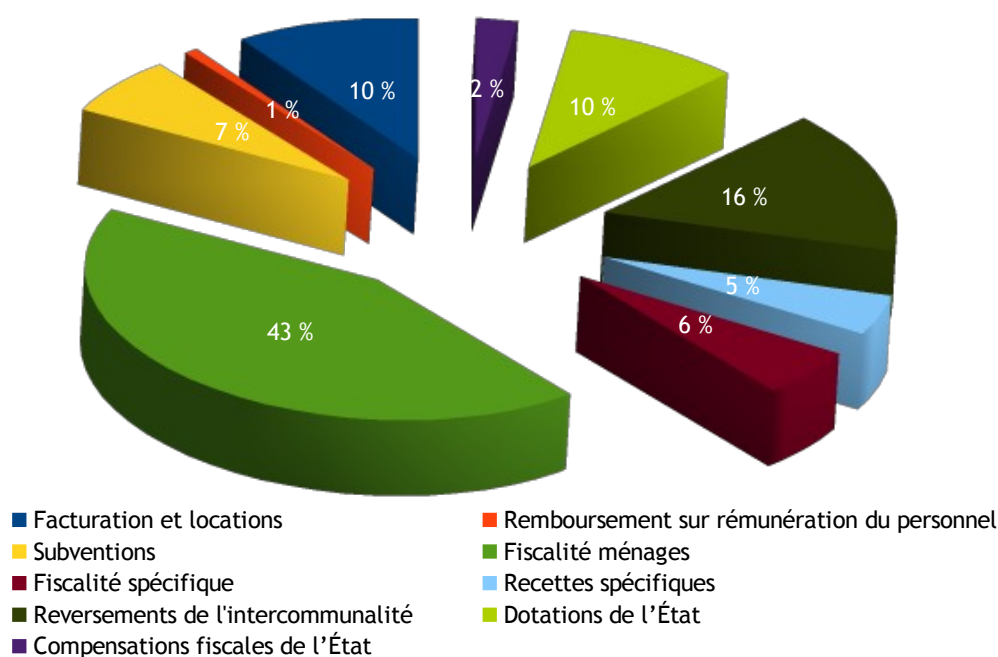
La ville de Voiron y est passée par anticipation dans **le cadre de sa candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)**, document qui permettra de remplacer le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur par un seul outil.

ANALYSE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

1 ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Données brutes			
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Charges à caractère général	5 165 167	5 126 985	-38 181	-0,72 %
Masse salariale	16 449 622	16 533 239	83 617	0,52 %
Autres charges de gestion courantes	274 589	368 581	93 992	35,25 %
Subventions associations	783 197	750 431	-32 766	-4,09 %
Subventions au BA Parkings	142 492	142 492	0	0,00 %
Subvention au CCAS	1 172 320	1 242 320	70 000	7,41 %
Participations obligatoires	679 889	832 687	152 798	23,05 %
Dont SDIS	480 480	485 000	4 520	0,94 %
Ecoles privées	184 509	333 500	148 991	81,85 %
Dont SIMA	0		0	
Autres	14 900	14 187	-713	
Charges financières	171 250	181 000	9 750	5,40 %
Charges exceptionnelles	57 250	0	-57 250	-167,45 %
Autres chap 014	52 000	52 000	0	0,00 %
FPIC	90 000	70 352	-19 648	-28,07 %
Sous Total : Dépenses réelles	25 037 776	25 300 087	262 312	1,07 %
Opérations d'ordre	948 900	1 394 200	445 300	47,37 %
TOTAL DEPENSES	25 986 676	26 694 287	707 612	2,78 %

	Données brutes			
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Facturation et locations	2 696 462	2 771 702	75 240	2,79 %
Remboursement sur rémunération du personnel	214 678	214 678	0	0,00 %
Subventions	1 755 706	1 882 635	126 929	7,23 %
Fiscalité ménages	10 529 000	11 611 417	1 082 417	10,28 %
Fiscalité spécifique	1 511 500	1 561 500	50 000	3,31 %
Recettes spécifiques <i>(droits de place, stationnement, voirie)</i>	1 517 000	1 278 000	-239 000	-15,75 %
Reversements de l'intercommunalité	4 311 340	4 311 277	-63	0,00 %
Dotations de l'État	2 753 946	2 571 392	-182 554	-6,63 %
Compensations fiscales de l'État	1 156 000	622 729	-533 271	-46,13 %
Autres recettes	12 000	0	-12 000	-100,00 %
Sous Total : Recettes réelles	26 457 632	26 825 330	367 698	1,39 %
Amortissements	11 100	174 400	163 300	
Travaux en régie	567 608	500 000	-67 608	
TOTAL RECETTES	27 036 340	27 499 730	463 390	1,71 %



Un descriptif détaillé par poste est disponible dans l'analyse ci-dessous.

La fiscalité ménages

Les contributions directes (art.73111) résultent de l'application des taux votés par la collectivité locale aux bases fiscales imposées. Le produit 2021 est estimé à 11,6 M€.

Pour 2021, la ville de Voiron maintient les mêmes taux qu'en 2020, à savoir :

- **Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale: 13.41 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 63.28 %**

En raison de la réforme fiscale, un taux de référence correspondant à l'addition du **taux communal (24,62%)** et du **taux départemental (15,90%)** doit être voté sur le foncier bâti à compter de l'année 2021. Il est de 40,52 % pour Voiron.

L'hypothèse d'évolution des bases fiscales a été calée à 2,2 % par rapport aux montants notifiés, intégrant l'indice de revalorisation intégré à la LFI 2021 de 0.2%. La différence constitue la prévision de la variation physique des bases, soit 2 %.

Fiscalité spécifique

Il s'agit des recettes fiscales liées aux droits d'enregistrement, à la taxe sur la consommation finale d'électricité, à la taxe locale sur la publicité extérieure, à la taxe sur les friches commerciales, ainsi qu'à la taxe sur les terrains nus devenus constructibles votée au Conseil municipal du 16/09/2020.

Au vu des difficultés d'évaluation, il a été prévu une évolution prudente de ces recettes : les produits 2021 sont calés sur le réalisé 2020, avec un bon dynamisme des droits d'enregistrement et ce malgré la crise sanitaire.

	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Fiscalité spécifique	1 511 500	1 561 500	50 000	3,31 %
Droits d'enregistrement	935 000	1 000 000	65 000	6,95 %
Taxe sur les terrains devenus constructibles		10 000	10 000	
Taxe sur les friches commerciales	20 000	5 000	-15 000	-75,00 %
TCFE (taxe conso finale d'électricité)	450 000	450 000	0	0,00 %
TLPE (taxe sur la publicité extérieure)	100 000	90 000	-10 000	-10,00 %
Taxe funéraire	6 500	6 500	0	0,00 %

Reversements de fiscalité de l'intercommunalité : AC et DSC

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a acté un certain nombre de transferts au cours du précédent mandat (Musée Mainssieux, lecture publique, CPEF, PLIE...). Ils ont eu pour effet de réduire l'attribution de compensation (AC) de Voiron de -429 062€ et la dotation de solidarité communautaire (DSC) de -48 141€.

		Charge retenue AC	Charge retenue DSC	Reversement DSC
SISV	2015			56 634 €
Lecture publique	2016	-417 494 €	-62 937 €	
CPEF	2016	-11 568 €		
PLIE	2016		-12 450 €	
Aires d'accueil	2017			-37 630 €
SPA	2018			8 242 €
			-477 203 €	

Une partie de ces transferts ont également été neutralisés par la fiscalité, conduisant la ville à baisser ses taux d'imposition afin de maintenir la pression fiscale des Voironnais.

En 2021, cette commission devrait acter le coût financier du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales » (GEPV). Ce transfert aura potentiellement un effet sur les attributions de compensation, non connu à ce jour. **De manière provisoire, la ville de Voiron percevra en 2021 3 812 240€ au titre des attributions de compensation et 499 037€ au titre de la dotation de solidarité communautaire, soit 4 311 277€.**

Dotations de l'État et compensations fiscales

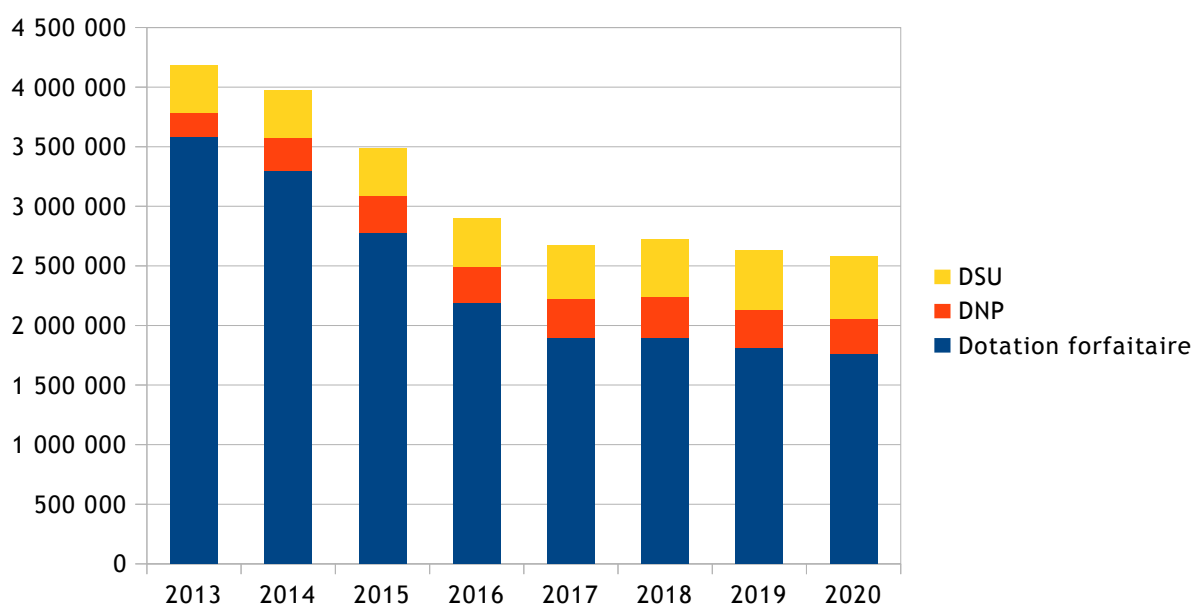
Les prévisions sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dotations de l'État	2 753 946	2 571 392	-182 554	-6,63 %
<i>Dotation forfaitaire</i>	1 900 000	1 729 876	-170 124	-8,95 %
<i>Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	510 000	540 070	30 070	5,90 %
<i>Dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	310 000	297 500	-12 500	-4,03 %
<i>FCTVA</i>	30 000	0	-30 000	-100,00 %
<i>Dotation de recensement</i>	3 946	3 946	0	0,00 %
Compensations fiscales de l'État	1 156 000	622 729	-533 271	-46,13 %
<i>FDPTP</i>	600 000	583 862	-16 138	-2,69 %
<i>Exo TH</i>	520 000	0	-520 000	-100,00 %
<i>TP/CET</i>	0	0	0	#DIV/0 !
<i>Exo TF</i>	36 000	38 867	2 867	7,96 %

Concernant les concours financiers versés par l'État :

- les allocations compensatrices de taxes foncières ont été calculées à partir des bases exonérées N-1 ;
- le fonds départemental de taxe professionnel est stabilisé, conformément à l'enveloppe nationale prévue en loi de finances ;
- la dotation globale de fonctionnement tient compte de l'écrêtement de la part forfaitaire et de l'évolution des parts péréquatrices.

Pour mémoire, la dotation forfaitaire a enregistré une baisse de -1,8 M€ sur les 8 dernières années, essentiellement au titre de la contribution au redressement des finances publiques intervenue entre 2013 et 2017.



Facturations (y compris celles liées à la masse salariale), locations et recettes spécifiques.

Les prévisions de recettes de facturation ont été établies sur la base des évolutions tarifaires adoptées en conseil municipal. La DEJ (direction enfance jeunesse) est la direction qui enregistre le plus de recettes facturées.

La revalorisation de la tarification pour le budget primitif 2021 a été fixée à 2% pour l'ensemble des services municipaux.

Concernant les recettes dites « spécifiques » : il s'agit des droits de place (foires et marchés), des droits de stationnement (horodateurs parkings de surface) et des droits de voirie (occupation du domaine publique). Ces recettes diminuent en raison de la crise sanitaire. En effet, il a été anticipé par prudence une diminution de 200 k€ des recettes de stationnement, dans la mesure où ce sont elles qui ont été le plus impactées par les mesures de 2020.

	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Facturation et locations	2 696 462	2 771 702	75 240	2,79 %
Recettes spécifiques (<i>droits de place, stationnement, voirie</i>)	1 517 000	1 278 000	-239 000	-15,75 %
<i>Droits de place (foires et marchés)</i>	167 000	158 000	-9 000	-5,39 %
<i>Droits de stationnement (horodateurs parkings de surface)</i>	1 000 000	800 000	-200 000	-20,00 %
<i>Droits de voiries</i>	150 000	120 000	-30 000	-20,00 %
<i>FPS</i>	200 000	200 000	0	0,00 %

Subventions de fonctionnement reçues

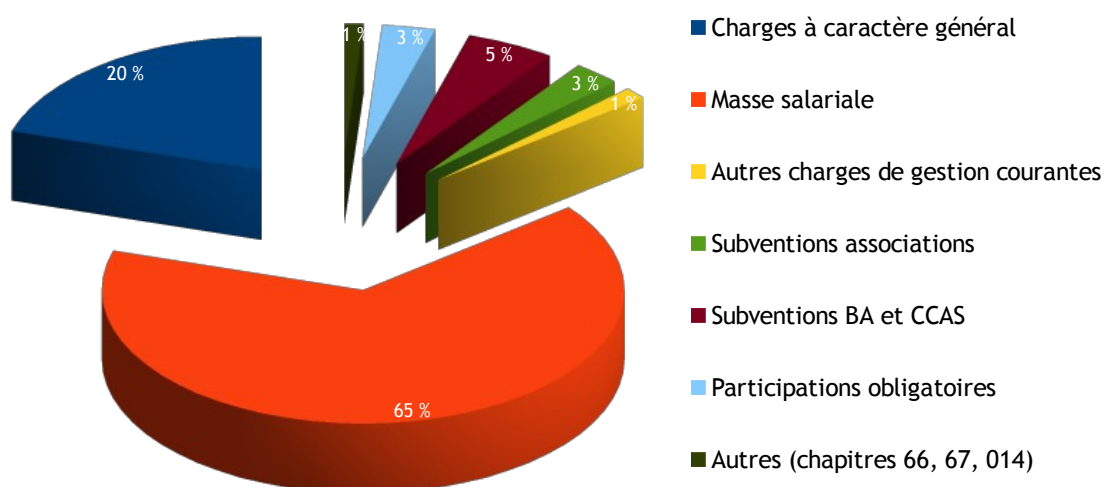
Les subventions et participations inscrites au sein du budget primitif du budget principal marquent une hausse de +127K€, soit +7 % essentiellement sur le secteur « scolaire » en raison d'une participation de l'État au financement des écoles scolaires privées (169K€). Cette subvention vient compenser la nouvelle participation obligatoire en dépense pour les enfants scolarisés dans ce établissement dès 3 ans, contre 6 auparavant. Son effet est donc neutre.

Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle même, en d'autres termes des travaux réalisés par son personnel . Ces dépenses sont comptabilisées en section de fonctionnement , puis par une "opération d'ordre" transférée en section d'investissement.

Dans la mesure où les **chargés d'opération des services techniques, de par leurs missions, concourent en quasi totalité de leur temps à la production d'immobilisations (voiries, bâtiments)**, il est pertinent de proposer de passer leur masse salariale en investissement. Le montant estimé pour 2021 est de 500 000€, soit une stabilité par rapport au budget primitif 2020. Cette somme sera justifiée et affectée aux bonnes opérations au moment du compte administratif.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Un descriptif détaillé par poste est disponible dans l'analyse ci-dessous.

La masse salariale

La masse salariale est le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. Elle est anticipée au BP 2021 à 16 533 239€, soit une **augmentation limitée à + 0,52 % (environ + 84k€)** par rapport au budget primitif 2020.

Cette augmentation est justifiée par :

- la poursuite de la réforme nationale Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- le glissement vieillesse technicité, avancements de grades et promotions (GVT) ;
- le dispositif « Coup de pouce » (compensé intégralement par des recettes)

Aucune création nette de poste n'est chiffrée sur ce budget.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général du budget principal évoluent de -38K€, soit -0,72 % par rapport au budget primitif 2020.

Les principales évolutions de ces charges sont les suivantes :

- fin des frais de location suite au rachat des locaux de l'espace CEVE : - 71,6 k€ ;
- des frais supplémentaires liés aux équipement de protection individuels et assimilé en lien avec la crise sanitaire : + 45 k€
- la création d'une nouvelle délégation liée aux relations internationales : pas d'impact budgétaire, les crédits étant issus de la politique de la ville et du jumelage ;
- des frais juridiques complémentaires en lien avec la gestion des périls : 15 k€

Les subventions et participations obligatoires versées

Sur les subventions versées, les évolutions suivantes sont prévues :

- **Baisse de -33k€ des subventions aux associations** : cette diminution est essentiellement conjoncturelle. En effet, elle est du fait des associations sportives et à la baisse de la participation pour les locations de créneaux des différents équipements en raison de la crise sanitaire. A noter quelques dissolutions de structures ou de demandes de financements inférieures aux crédits inscrits en 2020. Une participation supplémentaire de 25 k€ peut également être apportée à la MJC pour le financement d'une partie du poste de direction ;
- **Maintien de la subvention d'équilibre au budget annexe parcs de stationnement** : les recettes de facturation devraient permettre de financer la totalité des dépenses de ce budget. Toutefois son équilibre est contraint par un encours de dette important lié à la construction du parking des Tisserands ;
- **La subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS) connaît une évolution de 70k€** afin de tenir compte du versement exceptionnel d'une indemnité contentieuse.

Quant aux participations obligatoires, il convient de noter :

- **Une évolution de la contribution au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) sur la base du réalisé 2020** ;
- **La participation aux écoles privées augmente en raison des obligations réglementaires liées à la scolarisation des maternelles à partir de 3 ans.** Cette hausse intègre l'année 2021 mais également le rattrapage liée au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Cette évolution est intégralement compensée en recettes;

	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Subventions associations	783 197	750 431	-32 766	-4,09 %
Subventions au BA Parkings	142 492	142 492	0	0,00 %
Subvention au CCAS	1 172 320	1 242 320	70 000	7,41 %
Participations obligatoires	679 889	832 687	152 798	23,05 %
<i>Dont SDIS</i>	480 480	485 000	4 520	0,94 %
<i>Ecoles privées</i>	184 509	333 500	148 991	80,75 %
<i>Dont SIMA</i>	0	0	0	#DIV/0 !
<i>Autres</i>	14 900	14 187	-713	-4,79 %

Le FPIC

Le territoire du Pays Voironnais est devenu contributeur au FPIC à compter de 2016, en raison de la création des métropoles parisiennes et marseillaises qui a eu pour effet de diminuer le niveau de potentiel financier agrégé moyen constaté au niveau national.

Une fois le prélèvement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, il est procédé à une répartition entre l'EPCI et ses communes membres, de droit commun selon la richesse respective.

La prévision budgétaire 2021 tient compte d'une reconduction du montant de contribution dérogatoire 2020, soit 70 352€.

Ce montant peut être amené à évoluer en fonction de la délibération qui sera prise par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Reversement du forfait post-stationnement à l'autorité organisatrice de la mobilité (le Pays Voironnais) : autres charges 014

Le budget primitif enregistre pour la seconde année un montant au titre du reversement sur le forfait de post-stationnement, pour un montant stabilisé à 52K€.

Les autres charges de gestion courante

Ce poste enregistre essentiellement les indemnités versées aux élus (299.5K€), mais est également composé de redevances (8K€) et de diverses bourses (55.5K€) : initiative jeune, BAFA, contrat étudiant, etc.

L'évolution à la hausse des charges de gestion courante est principalement liée à une modification d'imputation des bourses, auparavant affectées aux charges exceptionnelles (le chapitre de charges exceptionnelles n'existe plus en M57).

LES SOLDES D'ÉPARGNE

Les facteurs d'évolution développés précédemment peuvent être synthétisés dans l'analyse financière des niveaux d'épargne. Ces différents indicateurs permettent d'analyser la situation financière de la commune au BP 2021. L'analyse financière s'éloignant de l'aspect strictement budgétaire, seules les opérations réelles seront retenues dans le calcul.

	Données brutes			
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Sous Total : Dépenses réelles	25 037 776	25 300 087	262 312	1,07 %
Opérations d'ordre	948 900	1 394 200	445 300	47,37 %
TOTAL DEPENSES	25 986 676	26 694 287	707 612	2,78 %

	Données brutes			
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Sous Total : Recettes réelles	26 457 632	26 825 330	367 698	1,39 %
Amortissements et travaux en régie	11 100	174 400	163 300	1471,17 %
Travaux en régie	567 608	500 000	-67 608	
TOTAL RECETTES	27 036 340	27 499 730	463 390	1,71 %

Epargne brute	1 419 856	1 525 243
Capital des emprunts	1 400 000	1 560 000
Epargne nette avec travaux en régie	587 464	465 243

L'épargne brute, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette, s'élève à **1,52 M€**. Ce solde est prioritairement et obligatoirement affecté au remboursement en capital de la dette. Cette annuité est en hausse de +170 k€ par rapport à 2020.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), s'élève à **465k€**. A noter qu'une partie de l'encours est constituée de l'emprunt contracté pour l'opération Mille Pas, dont les annuités sont couvertes par les loyers.

Le taux d'épargne se maintient à un niveau à améliorer. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2 ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Globalement, les dépenses d'équipements évoluent de la façon suivante par rapport au budget primitif 2020 :

	Données brutes		
	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evolution
Dépenses d'équipement	5 680 706 €	8 536 991 €	2 856 285 €
Autres (versement PAE et TA) et cautions	566 550 €	800 €	-565 750 €
TOTAL DEPENSES	6 247 256 €	8 537 791 €	2 290 535 €
Subventions	2 225 263 €	3 820 705 €	1 595 442 €
Amendes	0 €	100 000 €	100 000 €
TA (taxe d'aménagement)	447 500 €	1 100 000 €	652 500 €
PAE (programme d'aménagement d'ensemble)	0 €	0 €	0 €
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	1 706 000 €	1 089 062 €	-616 938 €
Autres (CAUTION et autres)	102 800 €	96 000 €	-6 800 €
TOTAL RECETTES	4 481 563 €	6 205 767 €	1 724 204 €
TOTAL NET	1 765 693 €	2 332 024 €	566 331 €
Cessions	278 000 €	597 000 €	319 000 €
NET des cessions	1 487 693 €	1 735 024 €	247 331 €

Les projets suivants sont notamment proposés au budget primitif (dépenses >150K€) :

DIRECTION	DEPENSES	RECETTES	
POLITIQUE DE LA VILLE	1 750 000	1 654 000	RESTRUCTURATION RIH BRUNETIERE
POLITIQUE DE LA VILLE	1 184 845	700 000	ESPACES PUBLICS BRUNETIERE
POLE VIE SCOLAIRE	585 000	335 000	RÉHABILITATION ET ETANCHEITE ÉCOLE CRIEL
VIE SPORTIVE	420 000	280 000	GYMNASE BARCELONE - RÉNOVATION TOITURE
SERVICES TECHNIQUES	400 000	200 000	ACTION CŒUR DE VILLE GLOBALISÉE DONT SMART CITY
AFFAIRES GENERALES	332 000		EXTENSION CIMETIÈRE
SERVICES TECHNIQUES	300 000	150 000	ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL ÎLOT MORGE DUVAL
SERVICES TECHNIQUES	271 000	180 000	LIAISON PIÉTONNE SQUARE 1962
AFFAIRES GENERALES	250 000	110 000	TRAVAUX ESPACE CEVE 3EME ÉTAGE
SERVICES TECHNIQUES	200 000	15 000	PROVISION POUR TRAVAUX DE VOIRIE MOBILIER SIGNALISATION
SERVICES TECHNIQUES	160 000		AD'AP (ACCESSIBILITÉ) 2019 NON RÉALISÉ
POLITIQUE DE LA VILLE	150 000		RESTRUCTURATION RIH BRUNETIERE - MOE ET ÉTUDES DIVERSES
	6 002 845	3 624 000	

Par ailleurs, le BP 2021 tient compte des crédits inscrits au sein des AP/CP suivantes :

- restauration de l'Église Saint-Bruno ;
- réhabilitation de l'équipement RIH de Brunetière ;
- aménagements des voiries de Brunetière ;
- acquisition d'un local pour installer le service de police municipale (ouverture d'une APCP dédiée) :

Années des CP votés	Montant des CP (dépenses)	Montant des CP (recettes)	Montant de l'AP net (Dép-Rec)
2021	320 000	150 000	
2022	620 000	258 000	
2023	260 000	108 666	
Montant de l'AP :	1 200 000	516 666	683 334

Financement des investissements

Comme présenté précédemment, le financement des investissements est assuré par des recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, cessions de patrimoines, subventions, amendes et taxes d'urbanisme).

A noter un volume élevé de dépenses subventionnées (3.8M€), ainsi qu'un volume important de FCTVA directement lié au montant des investissements réalisés en 2020 (1M€), ainsi que de la taxe d'aménagement.

Ces leviers permettent de limiter le recours à l'emprunt, qui s'élèverait environ à 1,8M€, et financerait les investissements à hauteur de 20,43 %, contre 23,9 % en 2020.

Ce niveau d'emprunt est prévisionnel et ne tient pas compte du résultat antérieur qui sera repris au moment du budget supplémentaire, ni des ajustements qui seront réalisés en cours d'année : dans les faits, l'emprunt d'équilibre réellement mobilisé courant 2021 sera inférieur à cette somme.

Financement des équipements 2021 yc travaux en régie	9 107 791 €	100,0%	<i>Pour rappel, BP 2020</i>
Épargne nette	465 243 €	5,1%	8,6%
FCTVA	1 089 062 €	12,0%	25,0%
Cessions	597 000 €	6,6%	4,1%
Subventions	3 820 705 €	41,9%	32,7%
Autres (amendes, TA, PAE...)	1 274 750 €	14,0%	8,1%
Emprunt	1 861 031,16	20,43 %	21,54 %

LES BUDGETS ANNEXES

1 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

PARCS DE STATIONNEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	545 564	593 392	47 828	8,77%
Charges à caractère général	266 292	270 831	4 539	1,70 %
Autres	500	500	0	0,00 %
Charges financières	65 500	60 500	-5 000	-7,63 %
Dépenses d'ordre	149 000	172 900	23 900	16,04 %
Recettes - dépenses = virement	64 272	88 661	24 389	37,95 %
Recettes	545 564	593 392	47 828	8,77%
Produit des services	332 000	352 000	20 000	6,02 %
Subvention d'exploitation	142 492	142 492	0	0,00 %
Autres	47 800	46 900	-900	-1,88 %
Opérations d'ordre	23 272	52 000	28 728	123,44 %

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	853 272	427 000	-426 272	-49,96%
Travaux sur la structure	540 000	70 000	-470 000	-87,04 %
Emprunt	190 000	205 000	15 000	7,89 %
Opérations d'ordre	123 272	152 000	-388 000	-71,85 %
Recettes	853 272	427 000	-426 272	-49,96%
Subventions	286 000	0	-286 000	-100,00 %
Opérations d'ordre	249 000	272 900	23 900	9,60 %
Emprunt	254 000	65 439	-188 561	-74,24 %
Virement	64 272	88 661	24 389	37,95 %

L'ensemble des parkings clos payants sont à suivre dans un budget spécifique (assujetti à TVA, selon la nomenclature comptable M4 dédiée aux Services Publics Industriels et Commerciaux).

Le budget enregistre donc les mouvements financiers liés aux parkings suivants :

- Tisserands ;
- Tardy ;
- Porte de la Buisse ;
- Guillon.

En fonctionnement, ce budget enregistre donc les prestations liées à la gestion des parkings et les recettes de tarification.

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement en raison de l'évolution de la prestation Indigo (+3K€), tandis que les charges financières diminuent.

Dans le même temps, les recettes d'exploitation progressent de +20K€ afin de tenir compte de l'agrandissement du parking Tardy conduit en 2020. La subvention du budget principal est stabilisée à 142K€, contre 160K€ au budget primitif 2019.

La subvention d'équilibre est admise réglementairement par exception, mais sur ce type de budget les recettes de facturation devraient permettre de financer la totalité des dépenses. L'équilibre de ce budget est en effet contraint par un encours de dette qui progresse, et en particulier une forte charge de la dette liée à l'investissement initial du parking des Tisserands .

En investissement, le budget 2021 prévoit des travaux sur le parking Tardy financée majoritairement par emprunt.

2 BUDGET CUISINE CENTRALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	737 500	728 500	-9 000	-1,22%
Charges à caractère général	451 204	433 158	-18 046	-4,00 %
Masse salariale	268 100	273 742	5 642	2,10 %
Autres	0	0	0	#DIV/0 !
Dépenses d'ordre	18 196	21 600	3 404	18,71 %
Recettes	737 500	728 500	-9 000	-1,22%
Ventes de repas	737 500	728 500	-9 000	-1,22 %
Autres	0	0	0	#DIV/0 !

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	18 196	21 600	3 404	18,71%
Achats de matériels	18 196	21 600	3 404	18,71 %
Opérations d'ordre	0	0	0	#DIV/0 !
Travaux sur la structure	0	0	0	#DIV/0 !
Recettes	18 196	21 600	3 404	18,71%
FCTVA	0	0	0	#DIV/0 !
Opérations d'ordre	18 196	21 600	3 404	18,71 %
Emprunt	0	0	0	#DIV/0 !

La structure de ce budget évolue peu.

La hausse des dépenses de fonctionnement est liée à l'évolution de la charge salariale du fait du glissement vieillesse technicité (GVT).

Les charges à caractère générale diminuent du fait de la crise du COVID19 ayant pour effet une baisse des repas pour Pierre Blanche, l'EHPAD et les repas exceptionnels, en partie compensée par une hausse des portages à domicile.

Le service poursuit le développement des circuits courts et biologiques. De fait le prix des repas à l'unité augmente.

Une enveloppe a été budgétée pour de l'achat de matériel courant, sans besoin spécifique nouveau.

En 2021 un travail sera engagé sur le calcul des coûts complets de ces deux budgets annexes, de sorte à leur affecter les charges de gestion portées jusqu'à présent par le budget principal (finances, informatiques, ressources humaines par exemple).

3 BUDGET POMPES FUNÈBRES

POMPES FUNEBRES				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	1 030 200	1 187 373	157 173	15,26%
Charges à caractère général	426 035	524 885	98 850	23,20 %
Masse salariale	541 575	566 188	24 613	4,54 %
Dépenses d'ordre	62 590	96 300	33 710	53,86 %
Recettes	1 030 200	1 187 373	157 173	15,26%
Produit des services	1 030 200	1 181 873	151 673	14,72 %
Autres	0	5 500	5 500	#DIV/0 !

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	425 600	337 300	-88 300	-20,75%
Achats de matériels	222 600	45 000	-177 600	-79,78 %
Achats de logiciels	3 000	2 300	-700	-23,33 %
Travaux sur la structure	0	190 000	190 000	#DIV/0 !
Opérations d'ordre	200 000	100 000	100 000	#DIV/0 !
Recettes	425 600	337 300	-88 300	-20,75%
Opérations d'ordre	262 590	196 300	-66 290	-25,24 %
Emprunt	163 010	141 000	-22 010	-13,50 %

La structure de ce budget évolue peu, cependant il convient de souligner une forte augmentation en volume en raison d'une évolution importante de l'activité du service, notamment en lien avec la crise sanitaire du COVID-19 et la hausse des décès.

Les dépenses de fonctionnement spécifiques à l'activité sont donc à la hausse :

- évolution des achats de fournitures de +12K€ (accessoires cercueils, papeterie) ;
- évolution des frais avancés pour le compte des familles (+50K€)

Par ailleurs ce budget primitif intègre une enveloppe plus importante de remboursement de frais auprès du budget principal pour le recours aux services supports (finances, RH...).

Ces dépenses sont intégralement refacturées, les recettes sont donc également en hausse.

En investissement, le budget 2021 est conséquent en raison des travaux de réaménagement du centre funéraire (accueil, bureaux) et du renouvellement de véhicule ambulance. Ces dépenses sont principalement autofinancées ; Un emprunt de 141 k€ est prévu, et sera réajusté à la baisse ou supprimé en fonction des résultats 2020 constatés en juin.

4 BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

La ville de Voiron a fait le choix de se lancer dans l'étude et la réalisation d'un réseau de chaleur desservant plusieurs abonnés. Cette création implique la mise en place d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Un nouveau budget annexe a donc été créé en 2020.

Pour la deuxième année consécutive le budget enregistre **exclusivement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 430K€** pour la maîtrise d'œuvre et le début de la conception.

Cette dépense est financée à hauteur de 344K€ environ par des subventions.

Le financement sera assuré par l'emprunt (1 086K€), dont les annuités seront financées à terme par les recettes de facturation. Dans cette perspective et afin de ne pas faire peser de charge avant la mise en exploitation du réseau, un emprunt avec différé d'amortissement sera privilégié.

Ce projet est suivi sous forme d'AP/CP.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Dépenses	350 000	1 530 000	1 180 000	337,14%
Travaux sur la structure	250 000	1 430 000	1 180 000	472,00 %
Avances forfaitaires	100 000	100 000	0	-60,00 %
Recettes	350 000	1 530 000	1 180 000	337,14%
Subventions	110 000	343 750	233 750	212,50 %
Avances forfaitaires	100 000	100 000	0	0,00 %
Emprunt	140 000	1 086 250	946 250	675,89 %
Virement	0	0	0	#DIV/0 !

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

Structure de la dette

Au 1^{er} janvier 2021 l'encours de dette total de la ville s'est élevé à **19 173 670€**, dont **17 173 955€** pour le seul budget principal (90%).

Avec une large majorité de l'encours positionné sur taux fixes, ce dernier est sécurisé.

100 % de l'encours de la ville de Voiron est classée en 1A sur la Charte Gissler, confirmant ainsi sa bonne sécurité. Cette situation est bénéfique :

- elle traduit une exposition traditionnelle et cohérente par rapport aux marchés,
- elle offre une bonne visibilité budgétaire pour les années à venir,
- elle renforce la notation de la collectivité pour les prêteurs potentiels.

Les banques mutualistes sont les deux principaux prêteurs de la ville de Voiron :

- La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes avec 65% de l'encours consolidé budget principal + budget annexe parcs de stationnement. Cette banque porte les principaux enjeux, et a pourvu les emprunts d'équilibre des derniers exercices (3.34M€ en 2015, 3.5M€ en 2016, 0.2M€ en 2017, 3,5M€ en 2019 et 3,5M€ en 2020) ;
- Le Crédit agricole Sud Rhône-Alpes, via la filiale de marché du Crédit agricole (CACIB), pour 19% de l'encours, sachant que les quatre emprunts de CACIB sont tous revolving.

Décomposition de l'encours et de l'annuité par budget

En 2020, l'emprunt d'équilibre a été de 3,5M€ .

Pour l'exercice 2021, le détail de l'encours et de son amortissement par budget est le suivant :

	CRD au 01/01/2021	ANNUITÉ 2021		CRD au 31/12/2021
		Capital	Intérêts	
Budget principal	17 173 955 €	1 559 127 €	168 022 €	15 614 827 €
Budget stationnement	1 999 715 €	201 869 €	58 070 €	1 797 846 €
TOTAL	19 173 670 €	1 760 996 €	226 092 €	17 412 673 €

Au 31 décembre 2021, l'encours consolidé de la ville de Voiron s'élèverait à 17 412 673€, soit un désendettement sur l'année d'environ 1.8M€.

C'est à partir de cette hypothèse que l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2021 a été fixé. Il s'agit d'une prévision qui pourra évoluer en fonction des dépenses d'investissement réalisées.

Pour plus de détails sur la structure de l'encours, une analyse complète a été faite dans le ROB (rapport d'orientations budgétaires).